

**AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE
L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTES AU QUÉBEC**

Mémoire déposé à la Commission par :

Fabienne Bergeron, Gilles Croteau

Le 26 octobre 2010

PRÉSENTATION

Monsieur le président, madame et messieurs les commissaires nous tenons à vous remercier d'avoir permis à la population de se renseigner en tenant des audiences publiques. Car nous avant, nous passions pour des extra-terrestres lorsque nous parlions de nos craintes et de nos problèmes face à ce genre d'exploitation. Nous sommes de ceux qui doivent subir les compagnies gazières depuis presque 2 ans et complètement dépassés par les événements.

Marié depuis 22 ans, résidant à Montréal, nous avons 2 enfants un garçon de 18 ans et une fille de 13 ans. Propriétaire d'une petite PME depuis 15 ans, nous nous considérons comme des gens bien ordinaires.

Vous comprendrez notre attachement particulier pour la région de Lotbinière native de cette région comme les parents de mon conjoint. Nous y passons plus de 190 jours par année soient toutes les fins de semaine, les congés fériés, les vacances estivales, de Noël, semaine de relâche où l'on organise pour nos nièces et neveux des activités toute la semaine. Toute notre famille est de la région et notre chalet est un lieu de rencontre familial pour s'amuser et prendre l'air.

Nous avons acheté ce chalet en mai 2003, le rêve d'une vie avoir notre petit coin de paradis à nous près des nôtres et à long terme notre projet de retraite. Nous y avons investi toutes nos économies, nous considérons qu'un tel investissement en valait la peine étant donné que toute notre petite famille apprécie la vie à la campagne.

SITUATION PHYSIQUE

Le projet de l'exploitation du gaz de schiste nous interpellent car notre chalet est à moins d'un kilomètre du site de forage situé au coin de la route Leclerc et du rang Lucieville à St-Édouard-de-Lotbinière. Chalet dont l'adresse est le 5395 rang Lucieville. De plus, le pipeline de Gaz Métro passera à moins de 200 pieds de ce dit chalet.

Nous sommes tout de même des personnes capable de peser le pour et le contre. Quand nous avons acheté nous savions que les VTT circulent dans notre rang et qu'un relais de Motoneiges est situé à 2 kilomètres de notre chalet et que nous entendrions des scies à chaînes car nous sommes situé dans un milieu forestier. Nous n'avons jamais protesté pour cela car nous le savions lorsque nous avons acheté.



QUELQUES OBSERVATIONS ET MISE EN SITUATION

Depuis l'arrivée de la Cie Talisman en janvier 2009, notre quiétude c'est envolé, nous éprouvons des craintes, nous avons peurs des conséquences liés à un tel projet.

Considérant, le fait qu'une Société gazières s'installerait à proximité de notre chalet nous n'aurions jamais acheté ce chalet et investit autant d'argent depuis 7 ans. Nous déboursions chaque semaine des frais d'hypothèque, de taxe, d'électricité, d'assurance et d'entretien général en plus des frais de transport afin d'échapper à la turbulence de la ville.

Après l'avoir vécu, nous pouvons confirmer que le bruit la nuit est insupportable lorsqu'il y a forage et fracturation même si le bruit est présent 24 heures sur 24 et ce 7 jours sur 7 lorsque les travaux se font. En tant normal dans le bois, il n'y a aucun bruit la nuit. Sans oublier la période où la torchère brûle 24 heures sur 24 et ce 7 jours sur 7 pour une période de 135 jours où il fait clair comme le jour toute la nuit et où se fait entendre un bruit identique aux brûleurs d'une montgolfière, sans oublier les gaz qui si dégagent et que nous respirons.

Les compagnies gazières sont débarquées dans notre région en sourdine sans avertir les gens les plus proches concernés.

Nous l'avons appris par le biais d'une lettre de la Cie Dillon, une compagnie spécialisée dans l'analyse d'eau, qui nous avait été adressé à notre résidence de Montréal. Cette lettre daté du 12 décembre 2008 nous demandait de prendre rendez-vous avec la technicienne le plus tôt possible, afin d'analyser l'eau de notre puit de surface étant donné que la Cie Talisman allait forer un puit à moins 1,5 kilomètre de notre chalet et que le début des travaux était prévu en janvier 2009. Ni la compagnie Talisman, ni la municipalité nous avaient averti d'un tel projet à proximité de notre chalet.

Nous avons donc commencé à prendre de l'information et à notre grande surprise les résultats de nos recherches, nous ont éveillé sur les impacts que causent les forages sur la population tant pour l'eau potable, l'environnement et la quiétude de ses habitants et tout ce qui s'en suit.

C'est à ce moment là, que nos craintes ont commencé. Lors de la semaine de relâche 2009 nous avons compris que nous venions de perdre notre quiétude. Une semaine complète à ne pas dormir la nuit car le bruit nous y en empêchait. Comme nous nous disions que cela n'était que temporaire nous n'avons rien dit, un puit et c'était fini, c'est ce que nous pensions.

Le 23 septembre 2009, la Cie Talisman a invité via une feuille déposée dans les boîtes à lettre des gens de la municipalité et ce à 2 ou 3 jours d'avis. Invitation concernant une séance d'information. Il ne faut pas oublier que la première

phase des travaux était commencée depuis janvier 2009 soit 9 mois avant cette rencontre. La majorité des propriétaires du rang Lucieville ne résident pas à St-Édouard-de-Lotbinière ce qui indique que tous ceux qui doivent vivre à proximité du site existant n'ont pas été invité à cette rencontre.

N'ayant pas été contacté nous apprenons par les gens qui y ont assistés que les travaux vont recommencé et qu'il n'y aurait pas qu'un seul puit. Nous avons donc exigé une rencontre avec un représentant de Talisman qui c'est tenu à notre chalet le 4 octobre 2009.

Nous avons fait part de nos craintes au représentant de Talisman soit la possibilité: du manque d'eau potable, d'avoir plusieurs puits sur le même site, qu'une usine pourrait s'installer sur le site des puits, qu'un pipeline pourrait voir le jour étant donné que des puits y seraient creusés.

Le représentant de Talisman nous avait mentionné de ne pas s'inquiéter car le site n'était qu'à titre expérimental et qu'une étude de rentabilité devait être fait avant de penser à quoi que se soit d'autre et que la population serait averti de tout projet futur. Nous avons exigé des analyses d'eau de notre puit après la fracturation ce qui nous a été accordé. Malgré ces analyses nous ne buvons plus l'eau de notre puit car nous ne voulons prendre aucun risque les choses peuvent changer rapidement.

Lors de cette rencontre, nous avons fait une demande de compensation financière verbalement. On nous a répondu que ce n'était pas dans leurs pratiques de dédommager les gens pour le bruit occasionner par leurs travaux. Qu'ils nous feraient parvenir l'échéancier des travaux et que nous n'avions qu'à nous abstenir de venir à notre chalet durant ces périodes. Que nous pouvions communiquer avec lui 24 heures sur 24 si il y avait quoi que se soit d'anormal.

Nous ne nous sommes jamais entendu sur le fait que le bruit était comme celui des feuilles dans les arbres, comme le représentant de Talisman l'a cité devant vous M. le président, madame et messieurs les commissaires le 5 octobre dernier en répondant à une question de Mme la commissaire Nicole Trudeau. Au contraire, nous avons demandé à deux reprises une compensation financière. Étant donné que les travaux n'étaient pas encore recommencé à cette date impossible pour lui d'avoir vérifié le bruit lors de cette seule rencontre.

Après la rencontre du 4 octobre, lors d'une fin de semaine où le bruit était très agressant soit à 22h30 un samedi soir. Nous avons tenté de communiquer avec le représentant de Talisman sur son cellulaire. Nous n'avons eu aucune réponse. Nous nous sommes présentés au site de forage pour voir le surintendant en chef, ce dernier a communiqué avec le représentant de Talisman, celui-ci lui a répondu immédiatement. Le surintendant est venu constater nos dires et il était d'accord avec nous.

Le bruit était celui des deux génératrices qui alimentent les moteurs de la foreuse, comparable à celui de gros camions diesels qui fonctionneraient 24 heures sur 24 heures.

Nous avons communiqué avec le représentant de Talisman à plusieurs reprises par courriel (courriels dont je vous ai joint les copies) et par téléphone.

Le 17 décembre 2009, par une demande écrite nous avons à nouveau demander une compensation financière, les informant que nous allions nous plaindre à la municipalité et faire valoir le règlement 2004-189 qui dit que toute personne morale ne doit pas faire de bruit de 22h00 à 7h00 etc... Ils nous ont répondu que ce règlement ne s'appliquait pas pour des travaux effectués conformément à la LOI sur les mines, et ce, en vertu de l'article 246 de la LOI sur l'aménagement et l'urbanisme.

Suite à ces réponses nous nous sommes sentis brimés et nous étions certain de ne plus être maîtres chez nous.

En avril 2010, nos craintes et nos appréhensions se sont concrétisées. Une demande de Gaz Métro est reçu par tous les propriétaires de l'autre côté du rang Lucieville soit à 200 pieds de notre chalet. Ils ont fait signer des autorisations aux propriétaires sous la pression, car ils avaient des échéanciers serrés à respecter. Autorisation pour que Gaz Métro puisse vérifier la valeur des terres et analyser le sol.

Les gens ont été pris au pied du mur, méconnaissant pour la plupart des tenants et aboutissants du dossier et des conséquences à courts et longs termes de tel projet, les plus au courant eux par conséquent passent pour des troubles faits et des récalcitrants.

Difficile à comprendre pour ces gens, le pourquoi que le dit pipeline ne passerait pas sur la Seigneurie Joly terres publiques qui appartiennent au Gouvernement. Ces mêmes terres où sont présentement creusé les puits au lieu de passer sur leurs terres privées. Encore plus difficile à avaler lorsque la réponse est que cela engendrerait des coûts d'un million de plus. Et les conséquences sur la vie des ces propriétaires on en fait quoi? Peut-on nous donner les vraies réponses? Peut-on prendre le temps de réfléchir avant de foncer dans le tas?

Depuis quelques semaines maintenant, nous avons appris que c'est la municipalité au complet qui sera quadrillé par la Cie Questerre pour des recherches sismique. Encore une fois les gens l'ont appris par la visite d'un employé à leur résidence leur demandant la permission de faire des relevés sismiques sur leur propriété. Étant donné l'ampleur médiatique que le dossier a pris lors des dernières semaines, les gens étaient un peu plus au courant du dossier étant plus réticent au projet. Questerre a donc décidé de faire une

rencontre le 28 septembre. Encore là seulement les gens possédant une boîte à lettre dans la paroisse ont été invités et ce à 2 jours d'avis. Ce qui a eu pour effet que seulement 60 personnes ont assistées à la rencontre.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Nous nous considérons comme des gens très ordinaires qui ne sont pas contre le projet, mais plutôt contre les façons cavalières d'agir des compagnies gazières et leur empressement à mettre la main sur cette ressource.

Ils débarquent gros gens comme devant, cela nous laissent croire qu'ils ont tout les droits et que tout est décidé d'avance et que surtout tout doit être précipité. Afin que la population ne voit pas venir le train et qu'elle soit devant le fait accompli. Cette dernière n'a rien à dire mais doit subir les inconvénients en fermant les yeux, surtout ne pas s'inquiéter et ne rien demander.

Pour ce qui est de la création d'emploi dans notre municipalité, il faudra que la tangente change, car pour l'instant la majorité des employés qui ont travaillé sont de l'Alberta. N'oublions pas, qu'une formation spéciale est nécessaire pour œuvré dans ce domaine.

Il ne faut pas oublier que nous sommes en 2010, avec tous les médias d'information que nous avons tel que : télévison, radio et **internet**, les gens sont capables de s'informer, qu'on cesse de nous faire accroire n'importe quoi.

.

NOS RECOMMANDATIONS

1-Nous aimerions que le gouvernement resserre la réglementation concernant les gaz de schistes et donne aux municipalités des outils pour faire face à ces compagnies gazières qui débarquent chez nous.

2-Que les compagnies gazières renseignent les populations et cessent de tout faire à la cachette afin d'avoir l'admissibilité sociale.

3-Prévoir un fond d'indemnisation pour subvenir aux besoins des populations en cas de catastrophes, de la dévaluation de nos propriétés etc.....

4-Faire du cash au détriment de quoi? De la qualité de vie de la population et sans tenir compte des conséquences graves que cela pourraient avoir sur notre environnement.

5-Information concernant le plan d'urgence car c'est nous les citoyens qui devront vivre avec les problèmes.

6-Loi sur les mines, il serait temps que le gouvernement la revoit nous avons déjà perdu assez d'argent à ce jour avec cette loi qui est désuète.

CONCLUSION

C'est ce qui s'en vient qui nous fait peur. Où s'arrêtera cette vague. Notre municipalité sera-t-elle comme un fromage gruyère dans quelques années? À la vitesse ou tout va, les gens se réveilleront et il sera trop tard.

Nous avons déposé ce mémoire pour nos enfants et les générations futures. En tant que parents et citoyens avisés, nous ne pouvons fermer les yeux sur ce qui se passe. Se sont eux qui hériteront des conséquences et des choix que nous les adultes auront fait soit celui de laisser passer le train sans aucune intervention, ou celui d'essayer de le freiner. Afin de prendre le temps de voir clair et d'analyser toutes les données, les risques etc...

Merci!

Fabienne Bergeron, Gilles Croteau
Membres d'une petite famille bien ordinaire.

Listes des documents joints à titre de référence.

- Lettre envoyée le 5 octobre 2010 à Mme Monique Gélinas.
- Lettre Dillon Groupe Conseil, 12 décembre 2008.
- Courriels du 22 septembre 2009 au 24 septembre entre Talisman et Fabienne Bergeron, Gilles Croteau.
- Courriels contenant les échéanciers des travaux de Talisman.
- Demande compensatoire du 17 décembre 2009.
- Courriel du 17 décembre 2009 réponse à notre demande.

Montréal, le 5 octobre 2010

Mme Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Télécopieur : 418-643-9474

Madame,

Mon père a eu vos coordonnées par une responsable qui était à la salle paroissiale de St-Édouard-de-Lotbinière ce soir, car nous ne savions comment donner suite à des propos tenus cet après-midi.

Par la présente, j'aimerais rétablir les faits que M. Vincent Perron a évoqué cet après-midi à la commission se rapportant à la question qui concernait le bruit qui a été posée vers 15h50 par Madame la commissaire Nicole Trudeau.

M. Perron a cité 3 cas de plaintes et une d'entre elles dont nous sommes les principaux acteurs. Nous sommes ceux qui résident à moins d'un kilomètre du puits de St-Édouard-de-Lotbinière. Selon M. Perron, il s'est présenté à maintes reprises à notre chalet par contre nous l'avons rencontré une seule fois soit le 4 octobre 2009. Par contre, nous avons communiqué avec lui plusieurs fois par courriel (courriels dont je vous ai joint les copies) et par téléphone.

Lors de notre première fin de semaine où le bruit était agressant soit à 22h30. Nous avons tenté de communiquer avec M. Perron sur son cellulaire et nous n'avons eu aucune réponse. Nous nous sommes présentés au site de forage pour voir le surintendant en chef et ce dernier a communiqué avec M. Perron et celui-ci lui a répondu immédiatement, le surintendant est venu constater nos dires et il était d'accord avec nous.

Le bruit était celui des deux génératrices qui alimentent les moteurs de la foreuse qui était comparable à celui de gros camions diesels qui fonctionneraient 24 heures sur 24 heures.

Nous ne nous sommes jamais entendu sur le fait que le bruit était comme celui des feuilles dans les arbres comme il l'a mentionné devant les commissaires. Au contraire, nous avons demandé à deux reprises une compensation financière. La première fois, on nous a répondu que ce n'était pas dans leurs pratiques, qu'ils nous feraient parvenir l'échéancier des travaux et que nous n'avions qu'à ne pas venir à notre chalet durant cette période.

La deuxième fois, le 17 décembre 2009, nous leurs avons indiqué que nous allions nous plaindre à la municipalité et faire valoir le règlement 2004-189 qui dit que toute personne morale ne doit pas faire de bruit de 22h00 à 7h00 etc... Ils nous ont répondu que ce règlement ne s'appliquait pas pour des travaux effectués conformément à la LOI sur les mines, et ce, en vertu de l'article 246 de la LOI sur l'aménagement et l'urbanisme.

Suite à ces réponses nous nous sommes senti brimés et nous n'étions plus maîtres chez nous.

Merci!

Nous sommes disponibles pour répondre à toutes questions de votre part.

Fabienne Bergeron et Gilles Croteau

Brossard, le 12 décembre 2008



**Objet : Étude sur la qualité de l'eau potable - puits d'approvisionnements
Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière (Québec)**

Mesdames,
Messieurs,

Dillon Group Conseil (Dillon) a été mandaté par la Société d'énergie Talisman inc. (Talisman) pour effectuer une étude sur la qualité de l'eau des puits d'approvisionnement d'eau potable dans la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière. Talisman étudie la possibilité d'utiliser une formation géologique naturelle souterraine à proximité de votre propriété pour y effectuer des travaux d'exploration pour le gaz naturel.

La procédure pour l'échantillonnage de l'eau des puits d'eau potable est simple; il ne s'agit que de recueillir l'eau d'un robinet situé à l'extérieur d'une demeure et à l'amont d'un système de traitement de l'eau. Vous aurez à répondre à quelques questions au sujet de la qualité de votre eau en s'appuyant sur vos expériences. Le tout devrait prendre moins de 30 minutes. Les dates proposées pour l'échantillonnage sont le 22 ou 23 décembre, 2008. Nous vous contacterons dans le but de confirmer la date et l'heure qui vous convient le mieux. Les résultats des analyses chimiques vous seront acheminés dès leur réception.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration dans la réalisation de cette étude. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement additionnel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments,

DILLON GROUPE CONSEIL LIMITÉE

Anne-Marie Guédon
Spécialiste en environnement
450-465-0404 Post 5304
Après 17h : 514-513-5243
aguedon@dillon.ca

7900, boul. Taschereau
Édifice E, Bureau 200
Brossard, Québec
Canada
J4X 1C2
Téléphone
450.465.0404
Télécopieur
450.465.3232

Dillon Groupe
Conseil Limitée

Gilles Croteau

De : "Fabienne Bergeron"
À : <ralary@talisman-energy.com>
Envoyé : 22 septembre 2009 11:52
Objet : Rencontre du 23 septembre 2009 à St-Édouard de Lotbinière

Mme Raymonde Alary

Talisman Energy Inc.

Suite 2000, 888 - 3 Street SW
Calgary, Alberta Canada
T2P 5C5

Courriel: ralary@talisman-energy.com

Bonjour Mme Alary,

J'ai pris connaissance qu'il y aurait une rencontre ce mercredi le 23 septembre à St-Édouard concernant les activités de votre compagnie. Ne pouvant être présente j'aimerais recevoir le compte-rendu de cette réunion s.v.p.

Pour vous mettre en situation je suis propriétaire d'un chalet au 5395 rang Lucieville à St-Édouard, nous y allons à tout les weekends, semaine de relâche, congé de Noël, vacance d'été etc..

Nous sommes situé en dedans de 1.5 kilomètre du lieu de forage, ce printemps une firme privée engagé par votre compagnie est venue analyser notre puit et tout était correct.

Ce qui m'amènes à la question que j'aurais aimé poser à la réunion de demain, est-ce qu'il y a une clause compensatoire pour les résidants pour dédomagement pour le bruit. ex: des génératrices qui fonctionnaient 24 heures sur 24, le passage fréquent de machinerie, l'entretien des chemins etc... J'ai su que les résidants de St-Flavien ont reçu eux une compensation .

Et j'aimerais connaître la nature des prochains forage ainsi que la durée des travaux.

Je tiens à vous faire part que le numéro de téléphone (418) 809-4177 que vous avez inscrit sur la lettre remis aux résidants ne fonctionne c'est une homme qui nous répond et nous dit qu'il n'est pas de la compagnie Talisman.

Bien à vous! Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ce courriel.

Fabienne Bergeron

Mme Raymonde Alarie 418-809-

Vincent Perron 418-809-8029

Talisman Energy Inc.

Suite 2000, 888 - 3 Street SW

Calgary, Alberta Canada

T2P 5C5

Calgary: 403.237.1234

Fax: 403.237.1902

t1m@talisman-energy.com

Gilles Croteau

De : "Alary, Raymonde" <RALARY@talisman-energy.com>
À :
Cc : "Perron, Vincent" <VPERRON@talisman-energy.com>
Envoyé : 24 septembre 2009 09:16
Objet : RE: Renseignements supplémentaires.

Bonjour Mme Bergeron,

Je vous confirme que j'ai bien reçu vos 2 courriels et que je dois faire les vérifications nécessaires à l'emplacement de votre chalet et que l'on communiquera avec d'ici à demain. Veuillez s.v.p. me donner mes disponibilités.

Salutations distinguées.

Raymonde Alary
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE TALISMAN INC
475 Boul de l'Atrium, bureau 401
Québec, QC.G1H 7H9
Bureau : 418-877-2752
Cellulaire : 418-806-4177
Courriel : ralary@talisman-energy.com

From: Fabienne Bergeron
Sent: Thursday, September 24, 2009 7:02 AM
To: Alary, Raymonde
Subject: Renseignements supplémentaires.

Bonjour Mme Alary,

Je vous ai fait parvenir un courriel mardi si ce courriel ne vous concerne pas, j'aimerais que vous le remmetiez à la personne concerné.

Je voulais rectifier, les analyses d'eau prises dans mon puit ont été faite durant les vacances de Noël et la lettre me donnant les résultats est datée du 28 janvier 2009.

Ce qui indique que Talisman Energy était au courant que nous avions un chalet contrairement à ce qui a été dit hier soir durant la rencontre, quelques membres de ma famille y étaient présent.

Si j'ai bien compris des mesures seront prises pour qu'il y est moin de bruit pour les prochains forages?

Merci de votre attention!

Fabienne Bergeron

Gilles Croteau

De : "Perron, Vincent" <VPERRON@talisman-energy.com>
À : "Gilles Croteau" <
Envoyé : 16 octobre 2009 09:02
Objet : RE: Lien internet.

Bonjour M. Croteau,

Voici l'échéancier des travaux prévus sur notre site de forage à Saint-Édouard-de-Lotbinière. Veuillez noter que cet échéancier est provisoire et est sujet à des changements.

- Forage du puits : devrait se terminer entre la première et la deuxième semaine du mois de novembre 2009
- Démobilisation des équipements de forage : deuxième semaine du mois de novembre 2009
- Mobilisation des équipements de complétion (fracturation hydraulique) : autour du 15 novembre 2009

Le lien qui suit vous permettra de visualiser les autorisations que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a émis à la Société d'énergie Talisman Inc. (utilisation temporaire d'une torchère pour brûler le gaz naturel lors de la période des tests de production) :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_12/industriel/Document.asp?tag=212,>,NOM_INTERVENANT

Mentionnons que le MDDEP nous a autorisé à réaliser des prélèvements temporaires dans la rivière Huron (référence : Pascal Sarrazin : 418-386-8000 # 263). Cette autorisation ne figure toutefois pas dans le registre public - Milieu industriel.

Je suis passé à votre chalet mercredi passé pour y laisser ma carte d'affaire ainsi qu'un document expliquant les travaux de Talisman (en français). J'ai laissé l'enveloppe dans le hangar à bois.

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Salutations,

Vincent Perron, M.Sc.

***Coordonnateur - Planification et
logistique
des opérations terrain & Conseiller
stratégique***

*Société d'énergie Talisman Inc.
475, boul. de l'Atrium, bureau 401
Québec (Qc), G1H 7H9
Tél. : (418) 877-2752
Cell. : (418) 809-8029
Fax : (418) 877-8824
Courriel : vperron@talisman-energy.com*

From: Gilles Croteau
Sent: Monday, October 05, 2009 7:58 AM
To: Perron, Vincent
Subject: Lien internet.

Gilles Croteau

De : "Perron, Vincent" <VPERRON@talisman-energy.com>
À : "Gilles Croteau"
Envoyé : 16 novembre 2009 16:13
Objet : Échéancier des travaux de Talisman à St-Édouard-de-Lotbinière

Bonjour M. Croteau,

Le forage du tronçon horizontal du puits prendra plus de temps que prévu. Voici le nouvel échéancier des travaux :

- Fin du forage : vers la première semaine du mois de décembre 2009
- Démobilisation des équipements de forage : deuxième semaine du mois de décembre 2009
- Mobilisation des équipements de complétion (fracturation hydraulique) : autour du 20 décembre 2009

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Salutations,

Vincent Perron, M.Sc.
Coordonnateur - Planification et logistique
des opérations terrain & Conseiller stratégique

Société d'énergie Talisman Inc.
475, boul. de l'Atrium, bureau 401
Québec (Qc), G1H 7H9

Tél. : (418) 877-9039

Cell. : (418) 809-8029

Fax : (418) 877-8824

Courriel : vperron@talisman-energy.com

Montréal, le 17 décembre 2009

Monsieur Vincent Perron
Coordonnateur-Planification et logistique
des opérations terrain & Conseiller stratégique
Société d'énergie Talisman Inc.
475, boul. de l'Atrium, bureau 401
Québec, Québec
G1H 7H9

Nous vous remercions de nous avoir mis au courant des échéanciers des travaux par la biais du courriel que vous nous avez envoyé.

Selon l'échéancier que vous nous avez fait parvenir la Société d'énergie Talisman Inc. prolonge les travaux de forage jusqu'à la première semaine de décembre 2009 et que la mobilisation des équipements de complétion (fracturation hydraulique) autour du 20 décembre 2009.

Nous sommes très amères de cette nouvelle car nous prenons 2 semaines de vacances chaque année à Noël soit du 18 décembre au 4 janvier à notre chalet étant donné que nos deux familles respectives habitent la paroisse de St-Édouard-de-Lotbinière.

Durant la semaine du 9 au 13 novembre, je travaillais dans la région de Québec et j'ai couché à notre chalet où j'eus de la difficulté à dormir toute la semaine et que par la suite la situation n'a pas changé comme nous avons pu le constater à tout les weekends. Ce qui est le plus choquant c'est de longue période dans la journée il n'y a pas de bruit et aussitôt la nuit tombée les travaux recommencent de plus belle.

La Société d'énergie Talisman Inc. étant au courant que nous avons un chalet dans le rang de Lucieville depuis novembre 2008 car votre société a demandé des analyses d'eau de notre puit de surface étant donné lors de notre rencontre du 4 octobre dernier et que nous vous avons mentionné que nous allions en moyenne 195 jours par année à notre chalet.

Ayant fait des recherches suite à la rencontre que nous avons eue avec vous le 4 octobre 2009. Nous sommes plus éveillés sur les impacts que causent les forages tant pour l'environnement que pour la quiétude de ses habitants.

Considérant le fait que nous étions là avant votre Société et que nous n'aurions jamais acheté un chalet et investit plus de 82 000\$ à ce jour en sachant qu'une compagnie de forage telle la Société d'énergie Talisman Inc s'installerait à moins de 1,5 kilomètre de ce chalet.

Nous déboursions chaque semaine des frais d'hypothèque, de taxe, d'électricité, d'assurance et d'entretien général en plus des frais de transport afin d'échapper à la turbulence de la ville.

Vu le prolongement des travaux de forage, nous sommes à même de nous dire que nos vacances de Noël seront à l'eau cette année tout comme notre semaine de relâche au printemps 2009 et nos vacances de cette été et tout les weekends.

Pour cette raison nous demandons à la Société Energy Talisman Inc de nous donner 100\$ par jour de dédommagement pour la période des Fêtes qui est de 15 jours ce montant est très peu si on considère le montant que de tel vacance coûterait dans un centre de villégiature paisible dans la nature. Tout comme cela l'était avant l'arrivée de votre compagnie à proximité de notre chalet.

Considérant le fait que la Société d'énergie Talisman Inc effectue des travaux jour et nuit sans respecter le règlement municipal 2004-189 concernant les nuisances ou est stipulé dans l'article 4 intitulé TRAVAUX qui se lit comme suit :

« Constitue une nuisance et est prohibée le fait de causer de bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 22h00 et 07h00, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse; sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes. »

Considérant les amendes relatives à 100\$ pour la première offrande et de 200\$ pour une récidive lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Si vous ne considérez pas notre demande nous serons donc dans l'obligation de porter plainte à la municipalité à tout les jours que vous contreviendrez à ce règlement.

Nous ne voulons pas être déplaisant mais considérant la situation nous ne pourrons faire autrement.

Gilles Croteau, Fabienne Bergeron

Gilles Croteau

De : "Perron, Vincent" <VPERRON@talisman-energy.com>
À : "Gilles Croteau" <
Cc : "Alary, Raymonde" <RALARY@talisman-energy.com>
Envoyé : 17 décembre 2009 11:27
Objet : RE : Demande de compensation.

Bonjour M. Croteau,

Je viens de prendre connaissance de votre demande de compensation concernant les travaux de forage de la Société d'énergie Talisman (Talisman) sur le lot 388. Je vous informe que les travaux de forage de Talisman sont terminés depuis le 6 décembre 2009. La foreuse a été démobilisée et transportée les 7 et 8 décembre vers un autre site situé à Bécancour. Les travaux de fracturation hydraulique de Talisman sur le lot 388 débuteront le 2 janvier 2010 au lieu du 20 décembre 2009 tel que indiqué dans le dernier échéancier que je vous ai fait parvenir.

J'aimerais également vous rappeler que Talisman mène toujours ses opérations conformément à toute la réglementation en vigueur. À titre d'information, le Règlement municipal 2004-189 que vous cité dans votre demande ne s'applique pas pour des travaux effectués conformément à la Loi sur les mines, et ce, en vertu de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Je vous invite à me contacter pour de plus amples informations au sujet de nos travaux. Vous pouvez me rejoindre au numéro de téléphone suivant : (418) 877-9039.

Salutations,

Vincent Perron
Coordonnateur - Planification et logistique
des opérations terrain & Conseiller stratégique
475, boul. de l'Atrium, bureau 401
Québec (Québec) G1H 7H9

De: Gilles Croteau
Date: jeu. 2009-12-17 07:57
À: Perron, Vincent
Objet : Demande de compensation.

Vous trouverez ci-joint une demande de compensation.

Gilles Croteau et Fabienne Bergeron